

TRACT CFDT

T2 2023

LES NÉGOCIATIONS

- **Égalité professionnelle** : Cette négociation commencée depuis très longtemps, s'enlise, et la direction refuse toujours les **mesures simples** de la **CFDT**, qui permettraient d'améliorer la situation des femmes dans l'entreprise, notamment, la mise à disposition d'un **budget spécifique**, géré par les RH, pour rattraper les **inégalités salariales flagrantes** entre les femmes et les hommes.
- **GEPP** (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) : Encore un accord **entièvement vide**, qui reprend seulement des **obligations légales**, sans apporter quoi que ce soit de plus aux salariés. Cet accord a pourtant été signé par la CFTC et la CFE-CGC, alors que seule la direction y trouve son compte. En effet, la direction a beau jeu de prétendre qu'il y a un dialogue social dans l'entreprise, grâce à ces **signatures complaisantes**. La **CFDT** est partisane de vraies négociations, et entend signer seulement les accords qui apportent quelque chose aux salariés.
- **Don de jours de repos** : Cette négociation vient d'être lancée par la direction, alors qu'elle avait toujours refusé de l'envisager précédemment. Mieux vaut tard que jamais, pour s'intéresser à des salariés dans des situations personnelles difficiles. La **CFDT** défendra, bien sûr, l'intérêt des salariés dans cette négociation.

Questionnaire QVT (Qualité de Vie au Travail) :



À la suite de soupçons de **management brutal** dans l'agence de **Sophia Antipolis**, l'inspection du travail avait enjoint à la direction de former ses managers. La direction a mandaté un cabinet spécialisé pour réaliser une enquête sur la **Qualité de Vie au Travail (QVT)**. Le processus a été long (trop !) : 1 an. Plus de 1/3 des salariés ont répondu. Les principaux **points d'insatisfaction** relevés sont :

- **Consultants** : manque de sentiment d'appartenance à l'entreprise et manque d'accompagnement managérial.
- **Fonctions support et managers** : Charge de travail importante et manque de personnel (turnover).
- **tous** : manque de reconnaissance, manque de projection dans l'entreprise, temps de trajet importants.

La **CFDT** se réjouit que la direction ait **lancé ce diagnostic**. Reste à voir ce qu'Alten fera pour améliorer la situation, en espérant qu'elle s'appuie sur les résultats de l'enquête. **La CFDT vous tiendra informés.**

« PRATIQUE »



→ **Congés Payés** : Les CP acquis avant le **1^{er} juin 2022**, sont à prendre avant **fin juin 2023**. S'il vous en reste à cette date, vous pouvez en épargner sur votre **CET** (jusqu'à 8 CP) ou demander une dérogation pour les prendre plus tard (dans l'été par exemple). La **Note sur les Congés Payés** émise par la direction prévoit que tout salarié doit prendre au **minimum 10 jours ouvrés consécutifs** de congés payés, **entre le 1^{er} mai et le 31 octobre**. Cette note prévoit aussi que les **salariés proposent leurs dates de CP**, à l'exception des **consultants en intercontrat**, ou ceux dont le client a une période de sous-chARGE. C'est à cause de cette **discrimination** que les élus de la **CFDT** ont voté **contre** cette note, contrairement à ceux de la CFTC et de la CFE-CGC qui y étaient favorables, étant sans doute moins sensibles à la situation des consultants que nous, à la **CFDT**.



ADRESSES UTILES



ADRESSES UTILES



Le blog de la section
CFDT Alten SA

permet d'accéder
à un vrai forum
entre salariés

Le site du CSE

pour répondre
à vos questions
et vous aider

<https://cse.cealten.fr>

Via le site du CSE



<https://CfdtAlten.blogspot.fr>



DS.cfdt@cealten.fr

TRACT T2 2023 CFDT

Bilan de la première mandature de CSE :



Cette mandature a débuté en **2020**, et finira début **2024**. Voici donc le moment de commencer le bilan des **actions des élus** de la **CFDT**, en commençant par la **CSSCT** (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) qui comprend **14** membres, dont **5** sont de la **CFDT**, notamment le **rappiteur** de cette commission et la responsable de la **communication trimestrielle** (la bande dessinée !).

Parmi les missions de la **CSSCT**, il y a la **visite des sites** d'Alten SA sur le territoire français. En tout, 31 sites différents ont été visités, certains ayant fermé depuis. La législation préconise de visiter chaque site 4 fois par an, mais nous pouvons assurer que 2 visites par an pour chaque site. Ces visites nous permettent de **rencontrer les salariés des différentes agences**, et de s'assurer de leurs **conditions de travail**.

Elles nous permettent aussi de remonter des **alertes pour danger grave et imminent**. Les alertes (Schiltigheim, Villeneuve d'Ascq, Sèvres Cristallerie, Vitrolles Cap Horizon et Eurosud,...) concernaient principalement la **sécurité incendie défaillante** (extincteurs manquants ou non contrôlés). D'autres alertes avaient trait à la **sécurité des personnes** (Sophia Antipolis,...). Toutes les alertes ont été remontées uniquement par des élus **CFDT**, et ont permis d'**améliorer la sécurité des salariés**.

Sur les 104 visites de sites faites durant cette mandature, **101** ont été effectuées par les membres **CFDT** (dont **92 sans aucun élu d'autres syndicats** !) La **CFDT** se sent bien seule dans ce domaine !

Les autres missions de la **CSSCT** sont l'étude des **déménagements** de salariés Alten et l'**ouverture de nouveaux sites**, le suivi des **accidents de travail et de trajet**, la participation aux **PDP/ICP** (Plans de prévention et inspections sur les sites clients), la participation à l'élaboration du **DUERP⁽¹⁾**, la participation à l'élaboration du **bilan annuel CSSCT**. Seuls les élus **CFDT** ont participé à ces missions.

 **Rions un peu** avec la CFTC : Après le Covid, les élus CFTC ont prétendu ne pas se déplacer à cause de l'épidémie. Dans leur dernier tract, c'était à cause du **bilan carbone** (alors que **1/3 tiers des sites** est en région parisienne où ils travaillent tous!) Et entre temps, **ils n'ont rien fait**. Il semble surtout que la **sécurité** et les **conditions de travail** des salariés ne sont **pas leur préoccupation** !

Plus sérieusement, **seuls** les membres **CFDT** de la **CSSCT** se préoccupent **des salariés**, de leurs **conditions de travail** et de leur **sécurité**. Et à 5, nous ne sommes pas assez nombreux pour assurer sereinement toutes les missions !

⁽¹⁾ DUERP: Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels; il recense les risques auxquels les salariés sont soumis



Vos élus CFDT sont disponibles pour vous aider !

Ne restez pas seuls face à votre hiérarchie quand vous avez des **problèmes**. Vos élus **CFDT** peuvent vous **aider** à faire respecter vos droits et vous **assister** en cas de conflit. Ils sont aussi là pour vous renseigner et vous conseiller sur des sujets divers (Congés, RTT, CET, Rupture Conventionnelle, démission, licenciement, frais de mission, frais de Grand Déplacement,...)

Vous pouvez aussi nous **rejoindre** pour **défendre** les intérêts des **salariés**, et vous investir dans le **CSE**, la **CSSCT** et la négociation syndicale !



Informations utiles :



- ❑ Convention Collective : **Syntec** <https://www.syntec.fr/>
- ❑ Cellule d'écoute et d'aide psychologique, anonyme, gratuite, 24h/24 : **ELEAS** ☎ 0 800 100 497
- ❑ Aide juridique gratuite pour les salariés par le cabinet d'avocats **JDS** : ☎ cabinet@jdsavocats.com ☎ 01.48.96.14.48
- ❑ Inspectrice du travail : Anne-Véronique Pensereau ☎ anne-veronique.pensereau@direccte.gouv.fr

